



BULLETIN DE SANTÉ DU VÉGÉTAL

BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

Grandes cultures n° 23 du 18 juillet 2017



A retenir cette semaine



Maïs

- Stade 13 feuilles à floraison femelle + 15 jours.
- Le vol des pyrales est achevé pour toute la région sauf pour le territoire de Belfort ou le pic de vol est atteint.
- Aucun dégât de ravageurs signalé cette semaine dans le réseau.





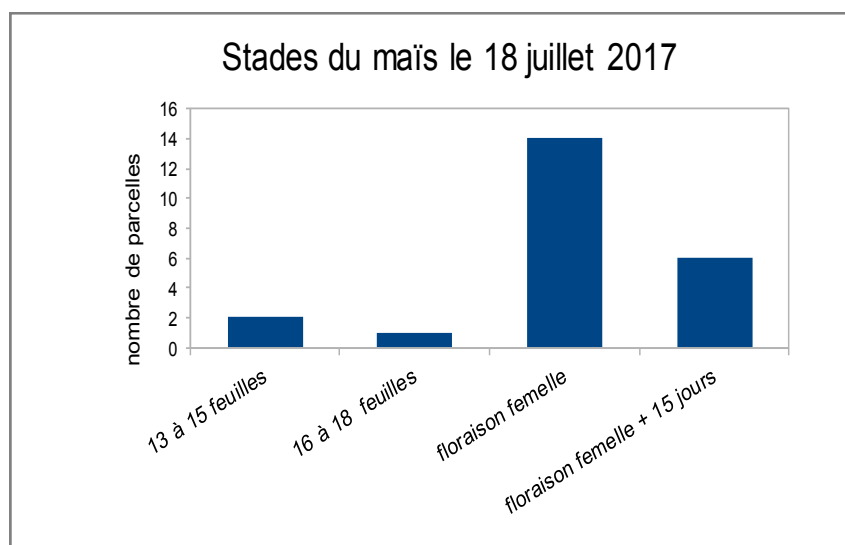
Maïs

Au 18 juillet, le réseau d'observations est constitué de 23 parcelles : 7 situées dans le Jura, 6 en Saône-et-Loire, 4 en Côte d'or, 2 en Haute-Saône, 2 dans le Doubs et 2 dans le Territoire de Belfort.

Stades et état du maïs

L'année 2017 est une année très précoce pour les implantations et le développement du maïs (du type de 2014).

Les semis précoces d'avant le 20 avril (50 % de la sole) ont dépassé le stade floraison femelle



Pyrale

Vol des adultes : fin du vol

Sur les 21 pièges mis en place et relevés en Bourgogne-Franche-Comté, seuls 8 sites ont capturé des papillons adultes.

Le vol des pyrales a débuté assez tôt comme en 2014 et 2016.

Les captures sont nulles à faibles et en très nette régression depuis la semaine dernière sur toute la région. Les captures progressent seulement légèrement sur les sites du Territoires de Belfort (3 piégeages d'adultes contre 2 piégeages la semaine passée) où le pic de vol est atteint.



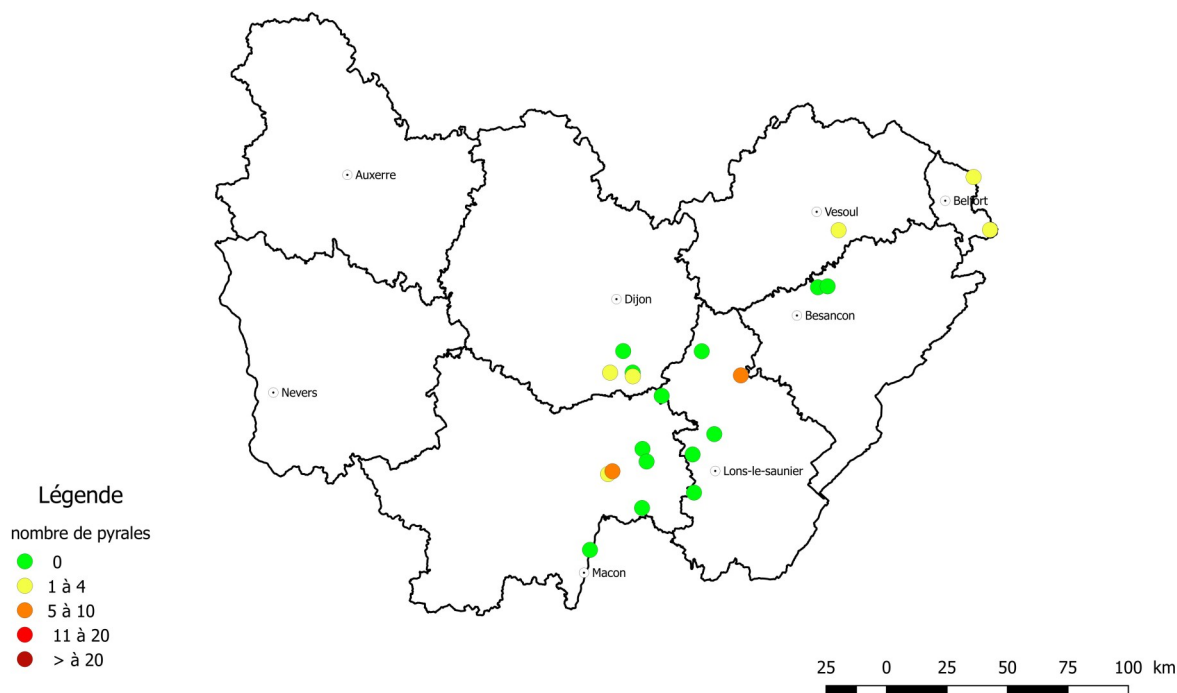
BULLETIN DE SANTÉ DU VÉGÉTAL

BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

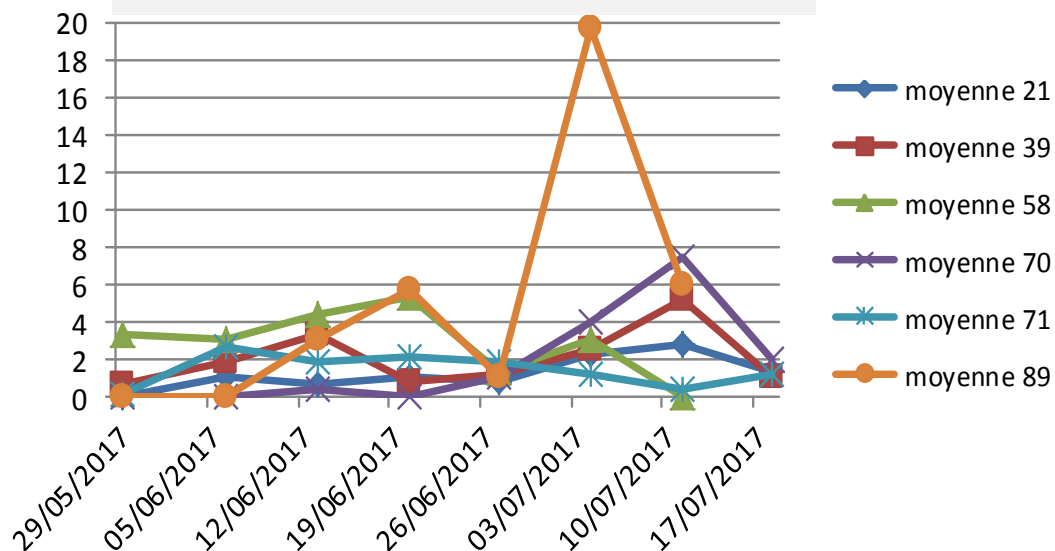


Grandes cultures n° 23 du 18 juillet 2017

Carte présentant les captures de pyrales depuis la semaine dernière.



EVOLUTION DU NOMBRE DE PYRALES CAPTUREES PAR PIEGE





La prévision du risque pyrale à la parcelle est difficile.

A ce jour, la méthode la plus précise reste le comptage régulier des pontes qui reste fastidieuse et pas toujours précise.

Les comptages réalisés cette semaine sur 6 parcelles dans le Jura, la Haute-Saône et le Doubs ne sont significatifs qu'à Mantry (39) avec 4 pontes pour 100 plantes. Dans les autres situations le nombre de pontes varie de 0 à 2 pour 100 plantes.

Pour faire cette observation, regarder la face inférieure de toutes les feuilles sur une cinquantaine de pieds, au mieux sur 100 pieds. Les pyrales déposent généralement leurs œufs le long de la nervure centrale.

Les pontes de pyrales (ou ooplaques) sont des sortes de plaques dans lesquelles les œufs se recouvrent les uns les autres. La taille d'une ooplaque est comprise entre 0,5 et 1 cm.

Le seuil d'intervention est atteint quand plus de 4 à 5 % des pieds présentent une ponte de pyrale.



Ponte fraîche de pyrale
source : ERIC BIZOT CA89

Lutte contre la pyrale

Pour les parcelles qui ne sont pas protégées par les trichogrammes, les interventions ne sont efficaces que sur les jeunes chenilles qui se baladent sur le feuillage avant de pénétrer dans la plante. Le maximum de larves à ce stade correspond au pic de vol des adultes observés par piégeage.

- Le pic de vol est atteint pour le Territoire de Belfort.

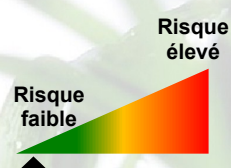
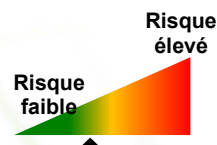
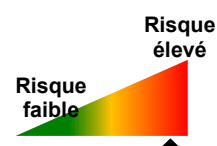
- Le vol des pyrales est maintenant terminé pour le reste de la région.

Pucerons

Au-delà du stade 10 feuilles, seul le *Rhopalosiphum padi* est nuisible s'il est présent sur les panicules.

Sur la tour de piégeage d'Auxerre-La Brosse, les captures sont restées nulles ou très faibles tout au long de la campagne. Les pucerons sont également toujours observés à des niveaux nuls ou très faibles dans les parcelles du réseau.

La faune auxiliaire est bien présente.





BULLETIN DE SANTÉ DU VÉGÉTAL

BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ



Grandes cultures n° 23 du 18 juillet 2017

RAVAGEURS	STADE D'ATTAQUE	SEUIL DE TRAITEMENT A RETENIR
Pucerons <i>Rhopalosiphum</i>	Début Juillet / début Août	- Si quelques panicules colonisées : suivre l'évolution - Si développement population, si absence d'auxiliaires, traiter si 5% des panicules portent des colonies



Rhopalosiphum padi

Puceron vert très foncé jusqu'à noir avec une zone rougeâtre foncée à l'arrière de l'abdomen. Il a des cornicules et pattes courtes.

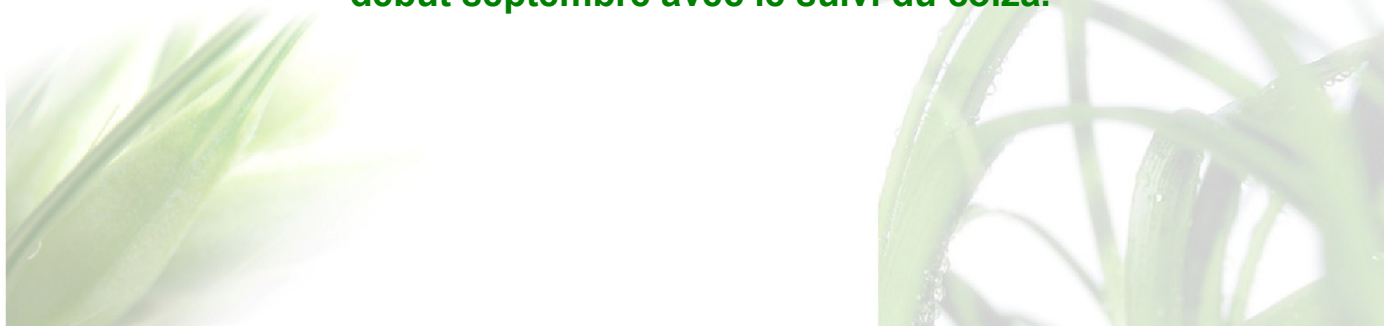
Autres bioagresseurs

Aucun dégât d'autres parasites n'est observé dans le réseau.

Le réseau de suivi de la chrysomèle du maïs a été mis en place début juillet (45 parcelles dans la région Bourgogne-Franche-Comté). A ce jour, aucun coléoptère n'a été capturé.

**Ce message est la dernière analyse de risque de cette saison
pour la culture du maïs.**

**La parution du Bulletin de Santé du Végétal - Grandes cultures - reprendra
début septembre avec le suivi du colza.**





BULLETIN DE SANTÉ DU VÉGÉTAL

BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ



Grandes cultures n° 23 du 18 juillet 2017



Pour toute information sur l'état sanitaire de la betterave sucrière, retrouvez le BSV betteraves sur le site de la Chambre régionale d'agriculture, en cliquant [ici](#)

Note nationale relative au **scarabée japonais** : *Popilia japonica*, à consulter en cliquant [ici](#)

Bulletin édité sous la responsabilité de la Chambre régionale d'agriculture de Bourgogne Franche-Comté et rédaction animée par ARVALIS-Institut du Végétal, Terres Inovia et les Chambres d'agriculture de Bourgogne Franche-Comté à partir des observations réalisées par : 110 BOURGOGNE - AGRIDEV - AGRI SUD EST - AGRODIFFUSION - ALTERNATIVE - AMDIS - BOURGOGNE DU SUD - SAS BRESSON - CA 21 - CIA 25 90 - CA 39 - CA 58 - CA 70 - CA 71 - CA 89 - CHAYS - SARL COURTEJOIE - DIJON CEREALES - EPIS CENTRE - FAIVRE SAS - FREDON - MOULIN JACQUOT - MINOTERIE GAY - GIROUX SAS - INTERVAL - KRY SOP - SARL LEGUY - ETS RUZE - SEINE YONNE - SENOGRain - SEPAC - SOUFFLET AGRICULTURE - TEOL - TERRE COMTOISE - YNOVAE

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à la parcelle. La Chambre régionale d'agriculture de Bourgogne Franche-Comté dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les viticulteurs et agriculteurs pour la protection de leurs cultures et les invite à prendre ces décisions sur la base d'observations qu'ils auront eux mêmes réalisées sur leurs parcelles et/ou en s'appuyant sur les préconisations issues de bulletins techniques.

Dispositif supervisé par le Service Régional de l'Alimentation dans le cadre du dispositif de Surveillance Biologique du Territoire du plan régional Ecophyto.

« Action **co-pilotée** par le **Ministère chargé de l'Agriculture** et le **Ministère chargé de l'environnement**, avec l'appui financier de l'**Agence Française pour la Biodiversité** par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto 2 ».

Avec la participation financière de :

**AGENCE FRANÇAISE
POUR LA BIODIVERSITÉ**

Établissement public du ministère de l'Environnement